

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE / MME DANIELLE MILON

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
8 Février 2019**

OBJET : Syndicat Mixte Provence fluviale : adhésion du Département des Bouches-du-Rhône, adoption des statuts et désignation des délégués.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 8 Février 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la création du syndicat mixte « Provence Fluviale » ;
- d'autoriser l'adhésion du Département des Bouches-du-Rhône au syndicat mixte Provence Fluviale ;
- d'adopter les statuts dudit syndicat joints au rapport ;
- de désigner en qualité trois délégués titulaires et trois délégués suppléants pour représenter le Département au comité syndical :
 - Titulaires : Madame MILON, Monsieur BORÉ, Madame CHABAUD
 - Suppléants : Monsieur PONS, Madame SAEZ, Madame GUARINO

- de transférer la compétence détenue par le Département en matière de tourisme au syndicat mixte Provence fluviale, uniquement pour ce qui concerne la mise en œuvre des actions nécessaires au développement touristique de la croisière fluviale sur le Rhône dans le Département des Bouches-du-Rhône.

A l'unanimité

Les élus du groupe Socialiste Ecologiste s'abstiennent

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée